

Cotisations 2016

La cotisation SP2C est composée de la somme de deux forfaits calculés à partir :

- du chiffre d'affaire du groupe (consolidé) ou de l'entreprise
 - de l'effectif de l'entreprise ou de chaque entreprise constituant l'entreprise principale (le groupe).
- 1) La cotisation calculée à partir du CA consolidé est facturée auprès de l'entreprise principale.

CA en K€	Forfait en €
0 et 10 000	3 750
10 000 et 25 000	4 750
25 000 et 75 000	9 500
75 000 et 150 000	13 500
+ de 150 000	17 500

- 2) La cotisation calculée à partir de l'effectif est facturée auprès de l'entreprise ou de chaque société appartenant à l'entreprise principale.

Effectif	Cotisation €
Effectif < 500	250
500>effectif< 1000	500
1000>effectif< 2000	1 000
effectif > 2000	2 000

Les cotisations N seront appelées en début d'exercice N pour un versement au plus tard le 31 mars de l'année N+1.

100% du montant de la cotisation sera dû pour toute adhésion ayant lieu dans le courant du premier semestre de l'année en cours.

50% du montant de la cotisation sera dû à 50% pour toute adhésion ayant lieu dans le courant du second semestre de l'année en cours.